

[Texte]

to have. People will use the refugee determination situation we are putting in place in an abusive way, just as they have been doing, unless we make the decision of whether one is or is not a refugee with reasonable quickness.

If we let this bill go back to Parliament and become law without making sure that the removal procedures are efficient and the determination of refugee status is clear, we will not have done our duty to our government or our country.

• 1620

I think a lot of our discussion and a lot of our witnesses will concentrate our attention on procedural safeguards to make sure that we never make a mistake—just as we try not to do in a murder trial—that we never reach the conclusion that somebody who needed protection did not get it.

I suggest to you that the search for that perfection, if we go too far, will do more damage to more people who need protection than something that maybe has a little bit of flaw, and occasionally we may make a mistake. The alternative is inventing something that is so pure and so complex it is fail-safe on the protection side; then we cannot remove, we start to get plugged, and we stop people abroad so they never get here in the first place even though they might be fleeing.

Those people may not be as visible to us because they do not sit across the table from us, but they are real; they are out there. There are people who need asylum, there are people who flee persecution, and they are in desperate straits. There is going to be a balance of interest coming out of this testimony, and I think we have to see where witnesses are coming from sometimes in the direction of purity. We are going to get a lot of testimony about the purity of the protection.

I wanted to make the strongest statement I could at the beginning, that to go too far in that direction is in reality sentencing some people, a much larger number, to the reality of death and torture, because we have had to use these other tools and mechanisms to stop them in the first place. It is not an easy thing, and it is something that if you have had the experiences the standing committee has had in the last two years, you feel.

I want to leave one last thought. The model here for decision-making is about the fifth or sixth model I have seen in the last six years. Each one incorporates a few more new ideas. It was the standing committee that came forward for the first time and said two-person oral hearings benefited the claimant, and they are here. It was the standing committee on December 18 that talked a lot about a concurrent movement on the removal side along

[Traduction]

rendre en lieu sûr. Voilà le genre de législation dont nous avons besoin. Les gens continueront d'utiliser de manière abusive n'importe quel processus de détermination du statut de réfugié, si l'examen des demandes ne se fait pas dans un délai raisonnable.

Nous n'aurons pas rempli nos obligations vis-à-vis du gouvernement ni vis-à-vis du pays si nous laissons le présent projet de loi retourner au Parlement et avoir force de loi avant de nous être assurés que le processus de renvoi est efficace et que la détermination du statut de réfugié se fait de manière claire.

Je pense qu'une bonne partie des débats et bon nombre de témoins attireront notre attention sur les garanties que nous mettrons en oeuvre pour éviter toute erreur... comme dans le cas d'un procès pour meurtre... afin que nous ne puissions jamais refuser l'asile à quelqu'un qui en a besoin.

J'ai l'impression qu'en recherchant trop la perfection, nous risquons de faire plus de tort à un plus grand nombre de personnes ayant besoin de protection qui si nous appliquons des dispositions qui ne seraient pas parfaites et qui nous amèneraient de temps à autre à faire des erreurs. L'autre possibilité consiste à mettre au point un système si parfait et si complexe qu'on ne puisse absolument pas faire d'erreur vis-à-vis des gens qui ont besoin de notre protection; un tel système nous empêche de renvoyer les migrants qui ne répondent pas aux critères; il engorge le système et nous amène à prendre des mesures à l'étranger pour empêcher les gens de venir au Canada, même s'il s'agit de réfugiés authentiques.

Ces réfugiés peuvent nous paraître assez lointains, mais ils existent vraiment. Ce sont des gens qui cherchent un asile, qui fuient la persécution et qui se trouvent vraiment dans des situations désespérées. Les avis vont être partagés au sujet de mon témoignage, je pense que nous devons définir le point de vue des témoins quant à la rigueur du système. Nous aurons beaucoup de témoignages portant sur la rigueur de la protection.

Mon intention était de préciser clairement dès le départ qu'en allant trop loin dans cette direction, on condamne en fait des gens, beaucoup plus de gens, à la mort et à la torture, parce qu'on est contraint d'avoir recours à d'autres mécanismes pour les empêcher de venir chez-nous. La question n'est pas facile et les expériences que nous avons eues au comité permanent depuis deux ans nous permettent de nous en rendre compte.

Et maintenant, une dernière réflexion. La procédure de décision est la cinquième ou la sixième que l'on propose depuis six ans. Chaque modèle fait place à d'autres idées nouvelles. C'est le comité permanent qui est à l'origine du principe selon lequel il serait préférable que le revendicateur soit entendu par deux personnes. C'est le comité permanent qui a parlé, le 18 décembre, de poursuivre les démarches de renvoi parallèlement à la